

VD_FINDINFO Pron / 2015 / 16 vom 20. Mai 2015

VD Tribunal cantonal, 2015-05-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_Pron___2015___16

FR: VD_FINDINFO Pron / 2015 / 16 du 20 mai 2015

IT: VD_FINDINFO Pron / 2015 / 16 del 20 maggio 2015

Regeste

DÉCISION D'IRRECEVABILITÉ, MOTIVATION DE LA DEMANDE | 416 al. 1 ch. 1 CC, 311 CPC (CH)

Erwägungen

E. 7

mai 2015 comme un recours – l'indication par H._____ de la date à laquelle la décision de la justice de paix du 17 mars 2015 lui a été communiquée peut laisser supposer qu'il s'y réfère et la critique –, la motivation et les intentions du prénommé sont incompréhensibles, qu'en effet, la cour de céans ne comprend pas les griefs invoqués par H._____, que par ailleurs, même si le recours était recevable, les motifs exposés dans la décision de la justice de paix du 17 mars 2015 sont complets et convaincants, que l'autorité de céans peut ainsi les faire siens, que compte tenu de ce qui précède, le recours doit être déclaré irrecevable; attendu que le présent arrêt peut être rendu sans frais judiciaires (art. 74a al. 4 TFJC [tarif des frais judiciaires civils du 28 septembre 2010, RSV 270.11.5]). Par ces motifs, la Chambre des curatelles du Tribunal cantonal, statuant à huis clos p r o n o n c e : I. Le recours est irrecevable. II. La décision attaquée est confirmée. III. L'arrêt, rendu sans frais judiciaires, est exécutoire. La présidente : _____ Le greffier : Du L'arrêt qui précède, dont la rédaction a été approuvée à huis clos, est notifié à : ■ H._____, - [...], et communiqué à : ■ Justice de paix du district de Lavaux-Oron, par l'envoi de photocopies. Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours en matière civile devant le Tribunal fédéral au sens des art. 72 ss LTF (loi sur le Tribunal fédéral du 17 juin 2005, RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral dans les trente jours qui suivent la présente notification (art. 100 al. 1 LTF). Le greffier :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.